



Vivre à Arbin



Travaux

Entretien

Lettre n°19.

Bien cher Albinus,

Par l'intermédiaire de la rubrique contact du site, quelques lecteurs m'ont fait part de leur surprise, quant à la réalisation des travaux de clôture dans la partie haute du cimetière. Ils m'alertent sur le fait que l'arrachage de la haie côté école donne une vue imprenable sur les tombes, spectacle pas forcément attrayant pour des enfants surtout lors des sépultures. Je me suis rendu sur les lieux pour constater et te tenir informé.

Effectivement, une entreprise a arraché l'ancienne haie de thuyas pour la remplacer par une clôture à base de panneaux grillagés. Soyons honnêtes ces conifères étaient bien malades ! Côté école une toile plastifiée, réputée opaque, a été installée sur les grilles de façon à masquer les tombes à la vue des écoliers. Pas top le résultat !

Mais comment et qui a décidé de réaliser ces travaux, et pour quel montant ? Une certitude ceux-ci n'ont pas été votés en séance du Conseil le 16 mars 2009 comme ce fut le cas pour d'autres en ce lieu. Je t'en rappelle la nature et les montants : construction de caveaux pour **63 470€**, réfection du mur pour **20 700€**, réfection des allées pour **12 500€**, et à ce jour rien n'est fait !

Ces travaux ont, sans doute, été confiés à la Sté EIFFAGE, qui je te le rappelle avait emporté un appel d'offre global appelé « Travaux à bon de commande ». (La Commune n'a ainsi plus la nécessité de demander des devis à plusieurs entreprises). Etrangement, mais c'est courant dans le milieu, EIFFAGE a sous-traité à un « confrère » certainement pour un montant moins élevé. Malheureusement l'économie ne va pas dans la caisse de la Commune. Dommage !

Je pense que la facture doit se situer dans une fourchette de **10 000 à 15 000€**, mais peut-on espérer en connaître un jour le détail ? Et peux-tu m'expliquer pourquoi n'a-t-on pas cherché à faire des économies, en faisant intervenir les employés communaux pour couper cette haie ? En février ce sont pourtant bien eux qui ont coupé « le bosquet » de l'ancienne propriété de Mr Ladiré. Etrange, mais ces travaux ont été engagés alors qu'ils n'étaient même pas dans l'enveloppe des **58 500€** accordée dans la délibération « Investissements 2010 » votée par le Conseil le 16 décembre 2009. Relis ma **lettre 9**, il n'était pas question de clôture du cimetière.

Peut-être que ces travaux ne sont pas à considérer comme un investissement ? Qu'importe, mais pourquoi avoir choisi « La procédure du catimini » ? Je n'en sais fichtre rien, le processus de décision reste pour moi un mystère. Quant à la communication ! Parents d'élèves et enseignants étaient-ils informés de la suppression de l'écran de thuyas côté cours de l'école ? J'ai des doutes, la seule certitude c'est que maintenant ils ont la transparence, et la vraie, mais sur le cimetière ! Tu vois 2010 commence fort !

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Mars 2010